

Madame Nadège AZZAZ
Maire de la ville de Châtillon
1, place de la Libération
92320 Châtillon

Objet : préavis de grève reconductible pour les journées du 2 au 8 novembre 2026

Madame la Maire,

Dans un contexte national marqué par la hausse du coût de la vie, la stagnation des rémunérations de la Fonction publique et les menaces d'austérité budgétaire pesant sur les services publics, les agents de la Ville de Châtillon subissent une perte continue de pouvoir d'achat et une dégradation de leurs conditions de travail. Les organisations syndicales de la Fonction publique ont à plusieurs reprises alerté le gouvernement sur ces enjeux, sans réponse à la hauteur des attentes.

Conformément aux dispositions applicables aux trois versants de la Fonction publique de l'article L2512-2 du Code du travail, pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Dans ces conditions, le syndicat CGT Châtillon dépose un préavis de grève reconductible, étendu à l'ensemble des agents de la Ville de Châtillon, pour les journées du 2 novembre 2026, 3 novembre 2026, 4 novembre 2026, 5 novembre 2026, 6 novembre 2026, 7 novembre 2026 et 8 novembre 2026, de 0 h à 24 h.

Nos revendications sont les suivantes :

1. La revalorisation immédiate et significative du point d'indice, avec rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2010 ;
2. La revalorisation du régime indemnitaire (IFSE, CIA) et le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à l'ensemble des agents de la Ville ;
3. La revalorisation des grilles indiciaires et des déroulements de carrière, notamment pour les agents de catégories C et B ;
4. L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement systématique des départs ;
5. La titularisation des agents contractuels ;
6. L'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité de l'ensemble des agents ;
7. Le maintien et le développement des services publics de proximité face à l'austérité budgétaire ;
8. Le libre choix entre rémunération et récupération des heures supplémentaires ou complémentaires.

Le syndicat CGT Châtillon appelle l'ensemble des agents de la Ville de Châtillon à cesser le travail et à se mobiliser pour l'ensemble de ces revendications.

Par cette mobilisation, les agents souhaitent exprimer leur colère face au faible niveau de leur rémunération, à l'insuffisance des moyens mis à leur disposition et aux attaques contre les services

publics.

Conformément à l'article L2512-2 du Code du travail, pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier. Nous vous demandons donc de nous recevoir dans les plus brefs délais afin d'évoquer l'ensemble de ces points.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Secrétaire générale du syndicat CGT Châtillon

GUESBA Lakhdar

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.